

Préface du professeur Alberto Trabucchi

Valcavi : en citant le nom de Valcavi on s'attend à ce que le livre traite des problèmes monétaires. C'est bien sûr le cas, mais, ici, il n'est pas seulement question de devises et il faut, au contraire, tout de suite préciser que ce recueil d'expériences et d'études n'est pas une simple reproduction d'anciens articles et de notes de l'auteur.

Le titre que j'aurais préféré pour cet ouvrage aurait été tout autre : «l'ancien et le nouveau dans l'expérience d'un juriste moderne». Sujet plus étendu : car si les études, en matière de monnaie, d'évaluation et d'expressions quantitatives constituent la partie la plus importante du livre, les autres sujets développés ici, dans le cadre plus vaste du droit patrimonial, sont tout autant intéressants.

Ancien et nouveau ; en effet, nous trouvons bien à la lecture de ces pages le fil d'une expérience vaste et approfondie qui reste vive dans nos intérêts ; mais, en plus, pour chaque sujet abordé, l'auteur a voulu offrir au lecteur d'aujourd'hui une nouvelle mise au point qui rend l'information plus vivante et qui est comme reposer les questions du point de vue de l'actualité. Les introductions informatives proposées pour traiter chaque sujet, offrent, en effet, une expression utile à toute référence critique moderne existante.

Pour illustrer l'immensité des intérêts évoqués dans ce livre, en dehors même du thème récurrent, il suffit par exemple de signaler quelques sujets choisis parmi ceux qui ont encore une grande signification pour la vie du Droit : la caution omnibus, ou les limites de l'interdiction du pacte commissoire.

Mais, comme nous l'avons déjà mentionné, Valcavi est surtout considéré comme un maître en matière monétaire, pour les études qu'il a menées de concert avec les variations des valeurs effectives en jeu

dans la succession de lois restrictives du marché monétaire. La jurisprudence, toujours en changement, a trouvé en Valcavi un commentateur attentif et nous pouvons penser que les critiques et propositions résultant des nombreuses études qu'il a publiées dans les diverses revues de Droit ont influencé la conscience juridique contemporaine. Nous dirons même que l'expression de plaisir, non masquée et méritée, de l'auteur ne pourra échapper au lecteur parcourant les pages de ce livre, lorsque celui-ci fait remarquer que certaines de ses thèses défendues avec force, et pas toujours de manière pacifique, ont fini, par la suite, par être appliquée par la jurisprudence ou par la législation de la matière en cause. Ainsi, par exemple, l'augmentation du taux d'intérêt légal, qui doubla en application d'une règle que nous pouvons qualifier d'extravagante, peut être reliée aux critiques vigoureuses et répétées sur l'insuffisante considération des valeurs effectives en jeu, à la merci de retards injustifiés. Plus récemment encore, l'auteur aura pu constater que ses thèses ont été également appliquées dans les nouveaux accords fondamentaux sur le coût du travail et en matière de retraites.

Le titre même que l'auteur a donné à ce livre nous conduit à une idée fondamentale de toute importance, que la monnaie est l'instrument dont profite tout système pour mesurer les valeurs de tout type de système dans le cadre général et générique de la responsabilité : il faut considérer l'expression monétaire de la responsabilité civile dans un sens très large, qui comprend toutes les fonctions satisfaisantes pouvant être obtenue suite à la lésion d'un droit.

Je me rappelle toujours avec plaisir de Carnelutti qui haussait souvent sa puissante voix vers les juristes doctrinaux, en se plaignant que nous ne nous faisons pas suffisamment entendre lors de la création de nouvelles lois : il soutenait même que l'activité de proposition législative doit prévaloir sur les autres

aspects d'interprétation et d'application du droit en vigueur. D'ailleurs, dans ce livre, Valcavi montre qu'il n'est pas insensible à ce type de vocation ; en effet, durant le peu de mois qui l'ont vu siéger parmi nos Sénateurs, il s'est immédiatement engagé dans un vaste projet de simplification et de progrès ; et justement dans l'appendice de ce livre nous pouvons trouver une indication succincte de cette vocation mise aussitôt en oeuvre. À une époque de grandes réformes comme la nôtre, spécialement en matière de sociétés, son expérience dans le monde aussi bien des hautes affaires, que de l'activité bancaire, à laquelle l'auteur semble avoir apporté un soin passionné, l'a conduit au moins à réveiller l'activité de production législative. Le lecteur trouvera la confirmation du sens de telles interventions passionnées en comparant les propositions indiquées dans la dernière partie du livre avec les réformes les plus récentes. Après avoir déjà souligné, l'importance manifeste que l'auteur a attribué au rapport entre les différents problèmes affectés par les troubles monétaires et le point de vue plus général de la responsabilité civile, il est particulièrement intéressant d'observer que la liste des projets de loi proposés, s'ouvre sur une demande d'amendement de l'article 1219 du Code Civil, destinée à garantir la disparition totale de l'ancien, mais désormais dépassé, principe exprimé dans la formule « in illiquidis non fit mora ».

Egalement bien construit dans la distribution des matières, le livre que nous présentons peut être indiqué, à juste titre comme étant un modèle de vraie contribution à ce que la vie du Droit peut, de façon significative, attendre de nos experts les plus alertes et les plus cultivés.

Padoue, le 11 juillet 1993

Alberto Trabucchi